

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 avril 2021 à la Mairie de Château Ville-Vieille

L'An deux mille vingt et un, le 19 avril l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, **composée de 1193 voix**, dûment convoquée le 29 mars 2021, s'est réunie en assemblée générale à la salle polyvalente d'Aiguilles, sous la présidence de Monsieur MOUTTE Michel, Président.

PRESENTS :

Noms Prénoms	Qualité	Pouvoirs à (le cas échéant)	Nombre de voix
RANDU Franck	Propriétaire		42
RANDU Michèle	Propriétaire	RANDU Franck	10
BOREL Claude	Propriétaire	RANDU Franck	3
BUFFAZ Arlette	Propriétaire	RANDU Franck	2
COLOMBAN Yvette	Propriétaire	RANDU Franck	2
MOUTTE Michel	Président		4
GIAGHETTO Christian	Propriétaire	MOUTTE Michel	1
JEACOMINE Chantal	Propriétaire	MOUTTE Michel	16
EYMELOUD Pierre	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
GALLAND Pierre	Propriétaire	MOUTTE Michel	1
LIOUFFRE Michel	Propriétaire	MOUTTE Michel	3
PASCAL Jacky	Propriétaire		4
MARTINET Gabriel	Propriétaire	PASCAL Jacky	7
Commune de Château Ville-Vieille	Propriétaire	Représentée par Jean-Pierre MASCHIO et MARTY Philippe	583
ELZEARD Jean-Pierre	Propriétaire	MASCHIO Jean-Pierre	1
LENGRAND Suzanne	Propriétaire	MASCHIO Jean-Pierre	3
Mr GELLON	Propriétaire	MASCHIO Jean-Pierre	5
THIERS Fernand			10
Mr CHATELET		THIERS Fernand	6
THIERS Léone		THIERS Fernand	8
ALLAIS André			5
Mr DAO CASTELLANE		ALLAIS André	1

PINONCELLY Suzanne		ALLAIS André	3
Mr MARTINET			5
SERRE Faustin			1
HUMBERT Roger			8
RANDU Eric			19
PETINARAKIS Alain			14
HAUBERT Isabelle			5
Association des Propriétaires Fonciers		Représentée par Lucette BONTRON	11
GUIOT Reine			11
TOTAL DES VOIX			796

**Soit suffrages exprimés : 796 voix pour une Assemblée Générale de 1193 voix au total.
Le quorum étant atteint la séance peut commencer.**

ORDRE DU JOUR :

- Rapport financier
- Rapport Moral
- Approbation des comptes
- Projet d'extension de l'AFP
- Questions diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après enregistrement des pouvoirs et signature des listes d'émargement la réunion commence à 17h40

Monsieur le Président remercie les adhérents et membres du conseil syndical qui se sont déplacés pour cette AG malgré les conditions sanitaires actuelles ainsi que tous ceux qui ont établi des pouvoirs pour y être représentés et qui témoignent aussi de l'intérêt qu'ils portent à notre Association

Le Président fait lecture de son rapport moral :

Après les élections municipales de 2020, le Conseil Syndical a été renouvelé lors de la Réunion du 30 juin 2020. Les nouveaux représentants de la Commune sont les élus de la Commission Forêts et Agriculture, à savoir JL Poncet le Maire, Michel Moutte 1er Adjoint, Philippe Marty 2^{ème} adjoint, Jean-Pierre Maschio Conseiller Municipal et Laurent Joubert Conseiller Municipal, suppléant. Suite à la démission d'Emilie Serre, le Conseil Syndical a élu Michel Moutte comme Président de l'AFP et Frank Randu comme Vice- Président.

Frank Randu est le référent pour l'Alpage de Fontantie-Sommet Bucher, Jean-Pierre Maschio est le référent pour l'Alpage de Chalvet l'Agrenier, Christophe Monnet est le référent pour l'Alpage de Péas et Philippe Marty pour celui de Souliers.

Les diverses visites des alpages effectuées durant l'été et l'automne ont permis de trouver :

- un accord sur l'alpage de Fontantie-Sommet Bucher pour une meilleure gestion de l'alpage avec mise en place d'abreuvoirs supplémentaires achetés par l'AFP.
- de dresser une liste de travaux urgents sur l'alpage de Chalvet l'Agrenier pour la réhabilitation indispensable des cabanes de Chalvet et l'Ouragan en très mauvais état. Si cela n'est pas fait, les bergers continueront à se déplacer quotidiennement, eux et le troupeau à leur caravane ou à la cabane du Bosquet, ce qui n'est bon ni pour le troupeau ni pour l'alpage. Jean-Pierre Maschio a convenu avec la Présidente du Groupement
- de relancer sur l'Alpage de Peas le projet de captage d'une source pour la cabane du Haut et aussi de la réfection du parc de triage principal de la cabane du Bas.

Lors d'une réunion de travail du conseil syndical en septembre l'AFP et la commune ont aussi convenu de lancer un projet de réalisation d'une nouvelle cabane sur l'alpage de Sommet Bûcher - Fontantie qui sera implantée au début de la route de Fontaine Rouge sur la parcelle communale L 227. Les études ont été confiées en octobre à l'architecte Laurent Escanez et le permis de construire a été déposé en décembre après validation des plans par le Conseil Syndical et la Commune. C'est la Commune qui supportera la réalisation du projet qui est de l'ordre de 82000 € HT dans la mesure où la demande de subvention présentée à la Région à hauteur de 80%, est acceptée. Cette réponse est attendue pour le dernier trimestre 2021. Le Permis de Construire vient d'être accepté (avril 2021)

Lors de cette même réunion, il a été décidé avec l'accord du Maire de relancer le projet d'agrandissement du périmètre de l'AFP dont nous parlerons plus loin.

Par ailleurs nous avons fait analyser en octobre et novembre l'eau de divers captages pour les projets et les cabanes existantes. L'Ouragan et Peas Bas sont non conformes, celles du Bosquet, Peas Haut et Sommet Bûcher sont conformes. Nous programmons de nouvelles analyses en mai sur celles non conformes et aussi pour Chalvet et demanderons aux groupements la mise en place de périmètres de protection en attendant de pouvoir les réaliser en dur après obtention des subventions ou accord avec les chasseurs dans leur programme de corvées

En décembre 2020, la commune a signé un contrat de débroussaillage à l'ONF pour une zone entre Meyries et Chalvet agréée il y a déjà quelque temps (2018) avec le PNR et le Cerpam dans le cadre d'un programme européen de 230 000€ pour le Queyras. La part réservée à la commune de Château Ville Vieille est de 55 000€ dont 11 000€ sont supportés par l'AFP, conformément aux engagements pris précédemment. Les travaux seront réalisés entre le 1/08 et le 31/12 2021 (avant il y a les insectes !) sur 5 ha de coupe de chablis et 23ha d'élagage dans le secteur du Villard Ils ne représentent qu'une petite partie de nos besoins, malheureusement

Le conseil syndical de décembre a validé cette participation de l'AFP à ce débroussaillage et aussi discuté des demandes de subventions ci-dessous.

Donc en décembre et janvier, l'AFP a établi et présenté :

- deux demandes de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes pour un montant total de 53 500€ (27 500€ pour Peas et 26 000€ pour Chalvet), pour équipements pastoraux, travaux de réhabilitation des cabanes de Chalvet et de l'Ouragan, et reprise du captage de Peas Bas (Les montants sont subventionnables à 50% mais rien ne garantit que l'ensemble des postes sera retenu par le département. Nous venons d'apprendre (16 avril) que le département a accordé une première

subvention de 3380 € pour les équipements pastoraux lors de la dernière session plénière de l'assemblée départementale avant les élections.

- une demande de subvention auprès de la Région PACA pour un montant total de 60900 € (26800€ pour Peas et 33100€ pour Chalvet), pour réalisation des captages autres que celui de Peas Bas et reconstruction de l'abri à sel de l'Ouragan. Les montants sont subventionnables à 75 % mais les travaux ne sont pas dans les premières priorités de la mesure agro-pastorale de la Région. Le projet de la cabane pastorale – à travers la Commune - a plus de chance d'être retenu puisqu'il fait partie des urgences du FAEDER.

C'est donc un total global de 220 000 € de travaux et améliorations pastorales qui ont fait l'objet de demandes de subventions auprès du département et de la Région par l'AFP et la Commune. C'est considérable. Soyons optimiste sur notre taux de réussite sans rêver complètement. Je n'inclus pas dans ce montant la demande de subvention qui concerne le diagnostic pastoral.

En mars et avril, nous avons répondu à toutes les demandes de clarification qui nous ont été demandées par les interlocuteurs de la DDT ou de la Région et qui n'ont la plupart du temps rien à voir avec la liste des documents supposés obligatoires du dossier !

Le Conseil syndical de Mars a approuvé les comptes 2020 et validé le budget 2021 qui vous est présenté. Il a approuvé le lancement du diagnostic pastoral de l'Alpage Montbardon - Sommet Bûcher pour un montant prévisionnel global de 12 500€ (dépenses de fonctionnement), normalement subventionné à 80% qui porte sur l'ensemble du massif et permettra une meilleure gestion de l'ensemble des parcs en termes de planification et du contrôle du nombre de bêtes. Ce diagnostic est obligatoire si nous voulons valoriser et optimiser au mieux ce bel alpage et s'il est doté en plus d'une cabane pastorale moderne. Il s'étalera sur 3 saisons (2021 -2023). La demande de subvention auprès de la Région a été envoyée le 16 Avril.

Nous nous sommes aperçus que la zone AFP de Gambarel, pâturée depuis des années ne faisait pas l'objet de convention. Après validation avec le Cerpam des surfaces pâturables (38 ha), nous régularisons dès cette année ce manque à gagner avec le Groupement qui est sur le Sommet Bûcher par un contrat de vente d'herbe.

Alpage de Souliers : La situation est un peu complexe car les surfaces pâturables de l'AFP sont à priori largement inférieures (calcul par le Cerpam) à ce qui est indiqué dans la convention. D'un autre côté les parcelles forestières de la commune sont pâturées sans contrepartie pour la commune. Nous avons convenu avec F Humbert, et le Maire, de ne pas modifier la convention pour l'instant en attendant de faire un état plus précis de cet alpage y compris de la cabane ce printemps. Cet alpage devrait faire l'objet d'une extension de l'AFP en 2023 ou 2024 et tout sera remis à plat à ce moment-là mais il faudra certainement prévoir l'an prochain des travaux d'entretien sur la cabane.

Zone derrière Ville Vieille : correspondant aux parcours de printemps et d'automne réservée anciennement aux paysans de Ville Vieille. Cette zone est complètement envahie par les « chaïs », sans compter la zone brûlée de 23 ha en avril 2017 sur laquelle il est interdit de pâturer pendant 10 ans au moins ! Le conseil syndical a cherché à plusieurs reprises une solution mais nous n'avons pas vraiment réussi. Finalement c'est le troupeau de Chalvet qui commencera son estive par ce secteur avec quelques centaines de bêtes en insistant au mieux sur le Pied La Casse et vers Pierre Fiche (avec la zone brûlée au milieu !) ils descendront aussi en fin d'estive pour réduire l'embroussaillage. Si l'un d'entre vous peut proposer une solution, elle sera la bienvenue.

Pour la zone brûlée, en avril 2017, les services de la DDT qui devaient nous proposer une solution, sont aux abonnés absents malgré plusieurs relances. Je crains qu'il ne faille vivre avec.

Planissaux : L'AFP passe un contrat de vente d'herbe avec Olivier Humbert pour valoriser quelques ha sur la zone d'estive dévolue à Ville-Vieille

Rapport Financier :

Le Président expose ce qui suit

Les résultats de l'exercice 2020 font apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 57 463 €

Un excédent d'investissement de 12 288 €

Budget Primitif 2021 : il est équilibré à 98 620 € dont 15 795€ d'investissements et 82 825 € de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté de 2020 qui s'élève globalement à 69 752 € permet d'envisager un programme de travaux et d'entretien assez conséquent en supportant le reste à financer sur les opérations subventionnables

Dans les travaux à prévoir, les postes importants à souligner, autre que les dépenses de fonctionnement courantes qui sont de l'ordre de 20 000 € (dont 12 500 locations, 3 000 entretien courant, 2 650 €charge secrétariat,) concernent :

- La remise en état des bâtiments (cabane de Chalvet et de l'Ouragan) pour un montant prévisionnel de 13 000 €. (dépenses de fonctionnement)
- La reprise du captage de Péas-Bas pour un montant de 10000 € si la nouvelle analyse d'eau à programmer en mai s'avérait hors norme (dépenses d'investissement)
- L'apport de l'AFP au débroussaillage sur Chalvet (11 000 €) (dépenses de fonctionnement)
- Le lancement du diagnostic pastoral sur Sommet Bûcher - Fontantie. (dépenses de fonctionnement)

Les montants de subvention ne sont pas repris dans ce budget puisqu'ils doivent être confirmés au préalable mais il est évident que nous lancerons au plus vite tous les travaux subventionnés.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille

Extension du Périmètre de l'AFP

Le Président expose ce qui suit :

La commune possède sur le Sommet Bûcher et Fontantie, un grand nombre de parcelles forestières qui font l'objet de conventions pluriannuelles de pâturages à des éleveurs qui sont par ailleurs membres du Groupement de Roquebrune qui loue l'alpage à l'AFP. Il est certain que l'incorporation de ces parcelles dans l'AFP conduit à une gestion plus homogène de cette montagne, et cette réflexion avait été déjà abordée sous la présidence d'Alain Petinarakis.

La loi le permet et la commune est maintenant d'accord, dans la mesure où l'AFP compense le manque à gagner correspondant à la Commune. Selon la loi, cet agrandissement peut être de 7% par an sans repasser par le processus lourd et onéreux de l'enquête publique dans la mesure où les deux parties sont d'accord, soit 172 ha pour une première extension.

Il était prévu globalement la section N du Sommet Bûcher pour 2021 puis la Section O en 2022. En 2023 si on continue le processus on peut inclure les parcelles forestières de Souliers qui sont aussi complémentaires de l'alpage de l'AFP.

En vérifiant avec le Cerpam les réelles surfaces pâturables, on s'est également aperçu que sur Chalvet la zone de la cabane du Bosquet qui fait 48 ha n'était pas incluse jusqu'à aujourd'hui dans le périmètre de l'AFP. Il se trouve que la Section N communale (correspondant strictement aux parcelles faisant l'objet de la convention communale avec le GAEC des Cordeliers, soit 121ha 9 800ca dont 86 ha pâturables) et la zone du Bosquet (Zone I partiellement pour 49ha 6 300ca) correspondent exactement à nos 7% soit 171ha 6 104.

Le Conseil Municipal, par délibération 2020-65 du 15 décembre 2020 s'est prononcé favorablement pour cette extension

Je vous demande donc de vous prononcer sur cet agrandissement suivant la liste des parcelles indiquée sur la délibération du CM de décembre 2020 et qui sera jointe à ce Compte Rendu. Je confirme que cette extension ne modifie en rien les droits de vote de la Commune qui restent de 483

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'extension du périmètre de l'AFP qui devient 2 640ha 3 360ca au lieu de 2 468ha 7 256ca précédemment.

Questions diverses :

La zone (Eyssarts , essentiellement) au-dessus de Ville-Vieille ne fait pas partie de l'AFP , alors qu'elle est pâturée , ce qui évite l'augmentation de l'embroussaillage dans cette zone mais sans que des règles de bonne gestion soient imposées aux éleveurs et que les propriétaires soient rémunérés . L'AFP peut se charger d'identifier les propriétaires et de les contacter pour leur proposer d'étendre le périmètre dans cette zone et d'établir une convention de pâturage ou pourquoi pas de fauchage pour valoriser leur patrimoine. Il est évident que la règle de l'unanimité pour cette extension est indispensable, aussi si l'un d'entre vous sait déjà qu'il y est opposé, qu'il nous le fasse savoir, cela évitera un fastidieux travail de recherche.

Pour répondre à un souci de meilleure communication avec ses adhérents, le Président propose la mise en place d'un blog, sur le principe de ce qui a été réalisé par l'Association La Fruitière de Ville Vieille, pour donner aux propriétaires, au fil de l'eau les informations importantes. Jacky Pascal fait remarquer que tous les adhérents ne sont pas très familiers d'internet mais d'un autre côté il n'est pas possible de faire des courriers à l'ensemble autres que la correspondance obligatoire.

Il faut savoir aussi que la Commune va refaire son site internet très prochainement, beaucoup plus convivial et que l'AFP y aura toute sa place avec un onglet qui lui sera réservée

Guides d'Embrun : ils ont contacté la commune pour un éventuel partenariat pour utiliser une cabane d'alpage pour tourisme d'hiver. A priori ils seraient intéressés par l'Ouragan ou Chalvet. Mais Eric Randu indique que la Loi Montagne interdit ce genre d'utilisation. Il ne sera donc pas donné suite à leur demande.

La séance est levée à 18h 50.

Le Président
Michel MOUTTE
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
MAIRIE
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE